



transformation parts sociales SCA

Par **afp**, le **08/07/2020** à **16:25**

Bonjour,

Si une SCA se transforme en SAS, quel est le sort des parts sociales anciennes des commandités? Sont-elles annulées ou simplement transformées ?

Il est inscrit dans le Navis que " Les nouveaux droits sociaux sont créés dès la date de la décision de transformation; ils sont soumis, dans le patrimoine des associés, au même régime que les droits anciens qu'ils remplacent;"

Je vous remercie de votre aide.